

80124

80124

PAUL COURTEAULT

Correspondant de l'Institut

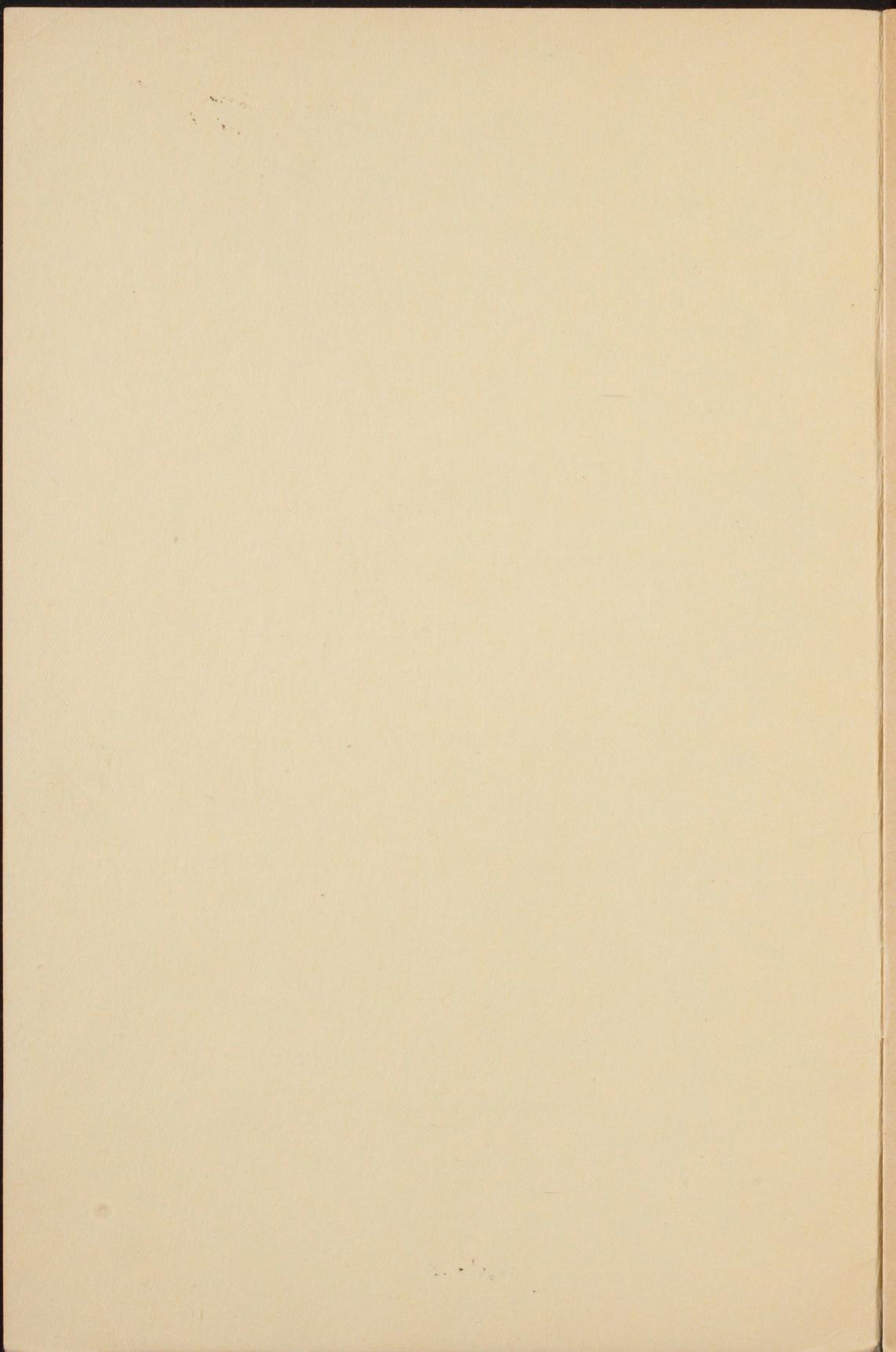
Un ballet de cour dansé à Bordeaux devant Louis XIII

(Extrait du *Bulletin de la Société des Bibliophiles de Guyenne*
2^{me} trimestre 1938)



BORDEAUX
IMPRIMERIE E. TAFFARD
6, Rue Métivier, 6

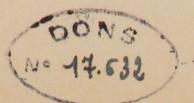
—
1938

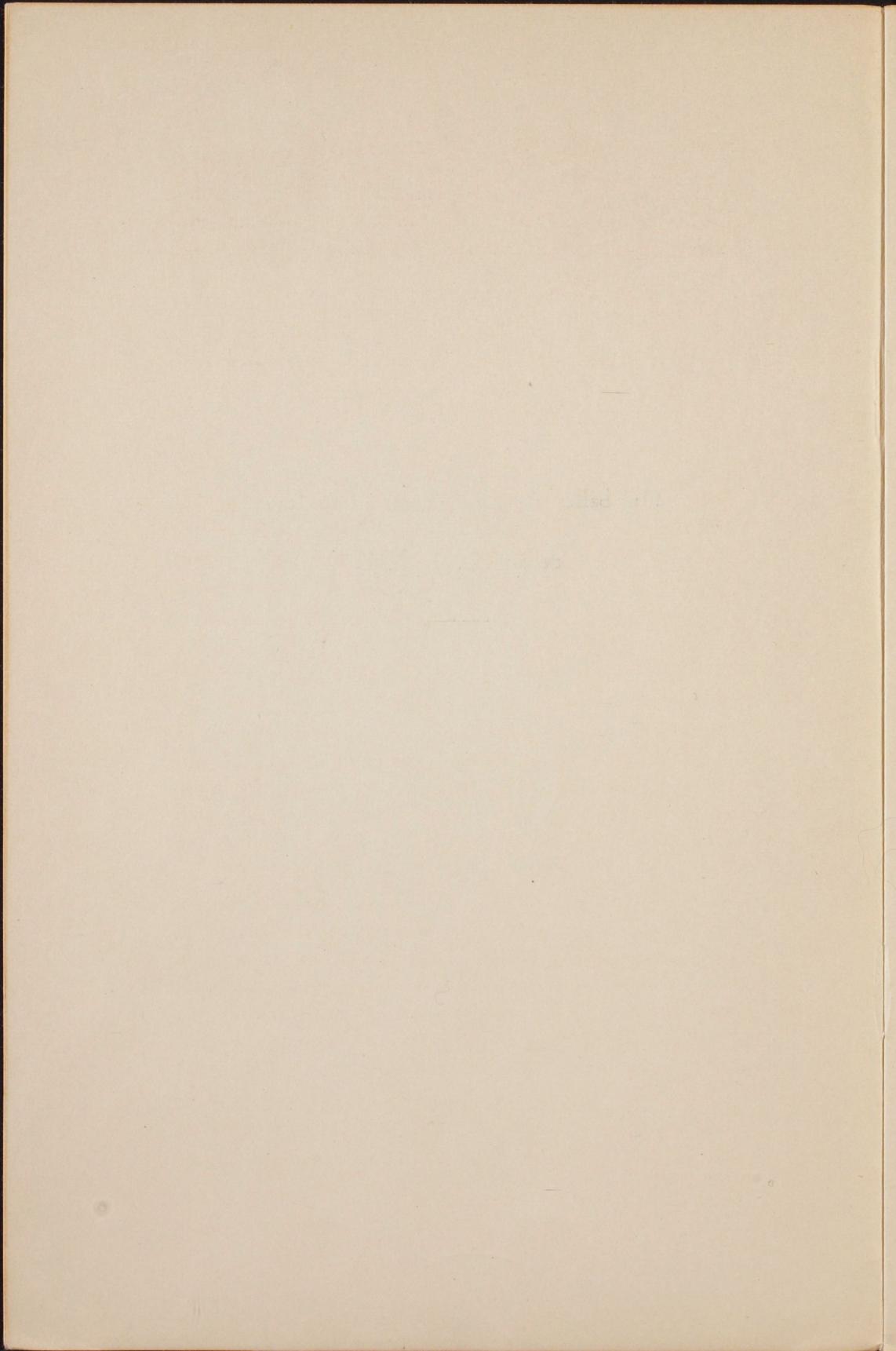


80124

Pour la Bibliothèque
Universitaire
P. Cambaury

Un ballet de cour dansé à Bordeaux
devant Louis XIII







Un ballet de cour dansé à Bordeaux devant Louis XIII

Venu à Bordeaux en 1615, à l'occasion de son mariage, Louis XIII y revint cinq ans plus tard, à l'occasion du voyage qu'il fit, en 1620, en Béarn pour y rétablir le culte catholique et prononcer la réunion de cette province à la couronne.

Il arriva le samedi 19 septembre, par la rivière, débarqua aux Chartrons, entra en ville par la porte du Chapeau-Rouge, et se rendit en carrosse à l'Archevêché, où il logea et où son premier soin, « à une heure », fut de demander à dîner ⁽¹⁾.

Il séjourna dix jours à Bordeaux. Il y attendait le succès de la négociation du duc de La Force, Armand-Nompar de Caumont, qu'il avait envoyé en Béarn pour connaître les intentions des Etats de ce pays au sujet du rétablissement du catholicisme. ⁽²⁾. Il y régla, pendant ce temps, une importante affaire, celle de l'élection du maire et des jurats.

On sait qu'elle devait avoir lieu chaque année et, depuis 1550, à la date du 1^{er} août ; que, depuis la même époque, la durée des fonctions des six jurats était de deux ans, trois jurats sur six, seulement, étant remplacés chaque année, en sorte qu'il y en eût toujours trois anciens et trois nouveaux. Ce règlement avait l'avantage de mieux assurer la suite des affaires. Or, depuis deux ans, les élections municipales étaient

(1) *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628)*. Paris, 1862, 2 vol. in-8^e, t. II, p. 249.

(2) *Sommaire mémorial (Souvenirs de Jules Gassot, secrétaire du roi (1555-1625), publié pour la Société de l'Histoire de France par Pierre Champion, Paris, 1934, in-8^e, p. 309-311.*

troublées par des brigues, au point que le pouvoir royal et le Parlement avaient ordonné de surseoir à celles d'août 1618. Elles n'eurent lieu que le 6 septembre, et sous la pression du gouverneur de la province, le duc de Mayenne, qui imposa comme maire le marquis de Montpezat. Ce ne fut pas sans résistance : l'élection ainsi obtenue compromettait le privilège que Henri II avait rendu aux Bordelais d'élire leur maire. Elle fut l'objet d'un appel devant le Parlement. Le 1^{er} août 1619, il fut procédé à l'élection des trois nouveaux jurats remplaçant les trois sortants. Le 24 août suivant, le maire vint à mourir. En présence de cette situation et pour éviter de nouvelles brigues, le roi ordonna de surseoir aux élections du 1^{er} août 1620. Il attendit d'être à Bordeaux pour régler l'affaire par lettres patentes du 24 septembre. Il y rappelait qu'il avait différé les élections « sur l'occasion des mouvemens qui se préparoient lors dans le royaume » : allusion au soulèvement projeté des huguenots à l'occasion des affaires de Béarn. Toute inquiétude à cet égard étant dissipée, il décidait qu'il serait sursis à la création d'un nouveau maire jusqu'à nouvel ordre, « comme n'en jugeant pas à présent la fonction nécessaire ». « Et quant aux jurats, les trois anciens ayant passé le tems qu'ils avoient à demeurer en leurs charges et les trois autres ayant servi quelques mois de plus que la première année de leur fonction », il entendait que les six jurats sortissent de charge, et, de sa pleine puissance et autorité royale, il en nommait six nouveaux, trois pour servir jusqu'au 1^{er} août 1622 et trois jusqu'au 1^{er} août 1623, date où la forme régulières des élections serait reprise, à condition que ce fût « sans brigues, faction, ni sans que ceux qui y entreront offrent ni baillent aucun deniers, dons ni presens pour y parvenir ». Le conseiller d'Etat de Vicq était chargé de procéder à l'installation des nouveaux magistrats municipaux⁽¹⁾.

En dépit des précautions oratoires de ces lettres patentes, c'était un véritable coup d'Etat que faisait Louis XIII. Pour

(1) *Livre des Priviléges*, p. 338-340. Cf. aussi la *Chronique bordelaise* de Darnal, p. 173 et 175 et la *Continuation* de Ponthelier, p. 1.

la première fois, le pouvoir royal mettait hardiment la main sur les vieilles franchises municipales : non content d'imposer un maire de son choix, il nommait lui-même les jurats et il chargeait un représentant officiel de son autorité à Bordeaux de les installer à l'hôtel de ville. Ce représentant, le conseiller au Conseil d'Etat et des finances de Vicq, faisait déjà figure d'intendant, précurseur de l'institution future avant même ce règlement de 1627 qui chargea certains conseillers d'Etat de suivre plus particulièrement les affaires de certaines provinces⁽²⁾.

Ayant réglé cette importante affaire, le jeune roi — il avait dix-neuf ans — avait le droit de se délasser aux plaisirs de son âge. Il était accompagné dans son voyage de graves personnages, tels que le garde des sceaux Guillaume du Vair, le secrétaire d'Etat Phelippeaux de Pontchartrain, le comte de Schomberg, le maréchal de Roquelaure. Mais il avait aussi autour de lui des jeunes gens, son frère Gaston d'Orléans, son cousin Henri de Bourbon, prince de Condé, son favori Charles d'Albert, duc de Luynes, et ses frères, Léon d'Albert, sieur de Brantes et Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, à qui la faveur de Luynes avait valu d'être comblés d'honneurs et de dignités. Ces jeunes gens imaginèrent de donner au roi le divertissement d'un ballet, qui fut dansé, le dimanche 27 septembre, « en la grand salle haute du Chateau Trompette ». Ce ballet eut les honneurs de l'impression. Il constitue une pièce in-8° de 13 pages (1 f. de garde, 1 f. de titre, 3 ff. signés *Aij*, 3 ff. signés *B* et 4 ff. non chiffrés). La Bibliothèque Nationale en conserve un exemplaire sous la cote Lb³⁶ 1495. Il a été signalé par M. Pierre Champion dans son édition du *Sommaire mémo-rial de Jules Gassot* (p. 309, n. 2.).

Le texte de ce ballet suffirait à prouver qu'il s'agit d'un divertissement improvisé pour la circonstance. Qui est l'auteur du livret et des vers ? On l'ignore et il est permis de n'en exprimer aucun regret. Les acteurs furent sans doute les jeunes gentilshommes et les pages. La danse était un des arts essen-

(2) Cf. G. Pagès, *Le Conseil du Roi sous Louis XIII* (Revue d'histoire moderne, septembre-décembre 1937, p. 293 et suiv.).

tiels qu'on leur enseignait. Le ballet de cour, plaisante invention italienne, introduit en France sous Henri III, était vite devenu à la mode. Le cardinal de Richelieu le goûtait fort et aimait à en organiser. On peut penser que le jeune Louis XIII prit plaisir à celui qui lui fut offert durant son séjour à Bordeaux, à la veille de son départ pour Cadillac. Il lui rappela peut-être ce « ballet à l'espagnole » que, le mardi 1^{er} décembre 1615, cinq jours après son mariage, il vit danser, à Bordeaux aussi, par les « filles » d'Anne d'Autriche, chez la nouvelle reine, où il était allé se distraire à « jouer des petits jeux, comme on fait en France, ce qui est aussi d'Espagne »⁽¹⁾.

BALET
DANSE'
EN LA
PRESENCE
DU ROY
PRINCES ET SEIGNEURS
DE SA COURT

En la ville de Bordeaux au Chasteau-Trompette, le 27. Septembre 1620.

A PARIS
chez NICOLAS ALEXANDRE
ruë de la Calandre, 1620.

[3]

*BALET DANSE
en la presence du Roy, en la
ville de Bourdeaux au Chasteau-
Trompette le 27. de Septembre.*

(1) *Journal de Jean Héroard*, t. II, p. 187.

[4] Le Roy, après auoir pris vn peu de repos, et s'estant démis de la peine et de la fatigue qu'il a euë, a seiourné à Bourdeaux, pour s'y recreer, et disposer de son Estat : et pendant le tēps qu'il luy a pleu demeurer en ceste ville, Messieurs les Princes se sont preparez et || disposez à luy donner quelque contentement, recherchans les moyens de se resioüir par quelques recreatifs plaisirs : tellement que deliberans de porter un Balet, et de le danser en presence de sa Majesté, ils s'y disposerent avec tant d'appareil, que rien ne fut oublié en ce dessein, digne d'estre representé deuant vn Roy : de sorte que le Dimanche 27. iour du present mois, ils mirent a executiō leur entreprise, et réussit, avec louange, à leur gloire, et au contentement de sa Majesté.

[5] Or est-il qu'ils auoient pris vn subject, digne vrayment d'estre magnifiquemēt represēté, la victoire des dernieres || armes de ce Ieune Vainqueur. Le Roy donc estant en la grād Salle haute du Chasteau trōpette de ladite ville, Monsieur Frere de sa Majesté, Monsieur le Prince de Condé, Messieurs les Ducs de Mayenne, de Luynes, Branthes et les autres Seigneurs de la Cour ordinaire de sa Majesté, virent entrer douze jeunes enfans richemēt vestus à la Turque, couverts de Damars blanc, incarnad, et vert à grand floque, leurs turbans pendans : l'un desquels estoit aislé, lequel apres auoir dansé avec ses compagnons, se retira au milieu de la salle, et dist,

[6] *Grand Roy, dont l'honneur glorieux, ||
Est mis au temple de memoire :
Pour immortaliser ta gloire,
Tu seras un Astre des Cieux.*

Et lorsqu'il se voulut retirer, il en parsema la place, et suyvit sa compagnie : ainsi qu'ils sortirent vn Rodomont entra avec des gestes merueilleusement naïfs, lequel apres auoir fait plusieurs tours et retours, dit ses parolles.

*Le suis ce vaillant capitaine
Qui vainqueur de la race humaine
Ay triomphé dans les Enfers :
Maintenant ma force est perduë,
LOUYS me l'a bien abbatue :
C'est le plus grand de l'Uniuers.*

Ayant doncacheué de parler, il se retira. ||

[7] Puis apres entrerent huict caualliers vestus à la more, l'espieu au poing, qui triompherent en mille entre-volts, et representoient en leurs pas mesurés la Victoire, sur les aises de la Renommée, qui estoit de la troupe, couverte d'une toille d'or, et sur son voile volant, estoient escrits ces vers,

*Ie porte en vn moment iusques au bout du monde
L'Honneur, et la Valeur, la Gloire et la Vertu :
Ie vay prendre mon vol, et par terre, et par l'onde
Pour dire que LOUYS est desia reuestu
D'Honneur, et de Vertu, de Valeur, et de Gloire,
le vay par tous les lieux publier sa Victoire. ||*

[8] Ils furent ioincts par six Bergeres, habillees en Nymphes escheuelées, et parées de mille fleurs de diuerses couleurs, qui avec le Luth et la voix (ainsi que les Cavaliers se retiroient) fredonnerent ces mots.

AIR DES BERGERES

*Nous quittons nos troupeaux et nos cheres houlettes
Pour vous venir chercher vainqueur de l'Vniuers,
Où vous estes :
Nous vous sacrificions ces beaux Myrthes tous verds :
Nos habits
Pour gloire auront par cy apres vos Lys. ||*

[9] *Nous laissons nos brebis, nos loges, nos bocage',
Pour venir adorer l'Honneur, et la Grandeur
De vostre aage :
Et nous vous honorons comme nostre Tuteur :
Nos habits
Pour gloire auront par cy apres vos Lys.*

*Or nous abandonnons sans regret nos Campagnes,
Nous mesprisons nos bois pour vo' venir seruir :
Nos Compagnes
N'auront plus le pouuoir de nous y asseruir :
Nos habits
Pour gloire auront par cy apres vos Lys. ||*

[10] Puis ayans fini leur voix ilz se ioingnirent tous, et ensemblement danserent d'vne façon si adextre, d'vne grace si accorte, d'une grauité si magnifique, et d'un vol si leger, que la subtilité de leurs caprioles mignōnement entrecoupées, passoit en admiration dans l'esprit du Roy et de tous les assistans.

Or apres qu'ils eurent bien dansé l'espace d'une bonne demie heure et dauantage, afin de se dōner un peu de relasche, et reprendre haleine, ilz se retirerent : Cependant il y auoit vne noble Musique, la douce melodie de laquelle faisoit delicieusement couler le temps, entonnant d'une voix bien organisée ces vers : ||

[11] VERS CHANTEZ EN LA PRESENCE DU ROY.

*I apperçoy le grand Mars tout couronné de palmes
Marcher en ces bas lieux :
Je le voy foudroyant par l'esclat de ses armes :
Il a quitté les Cieux.
Non : non ce n'est point Mars il n'a point tant de grace ;*

*D'attractz, ni de valeur :
C'est LOUYS, ie le voy, qui porte sur sa face
La marque de Vainqueur.*

[12] *Je voy le blōd Phæbus, qui quitte sa carriere
Pour s'approcher de nous : ||
S'il s'aduance plus pres sa bruslāte lumiere
Nous consommera tous.*

*Non : ce n'est point Phæbus, il n'a point tant de lustre,
Tant d'esclat, ni de feux :
C'est LOUYS, ie le voy, qui glorieux le frustre
De l'honneur de ses vœux.*

*Voicy venir l'Amour, le mignon de Cyprine,
Avec son Arc en main :
Il vient pour offencer nostre tendre poictrine
Tant il est inhumain.*

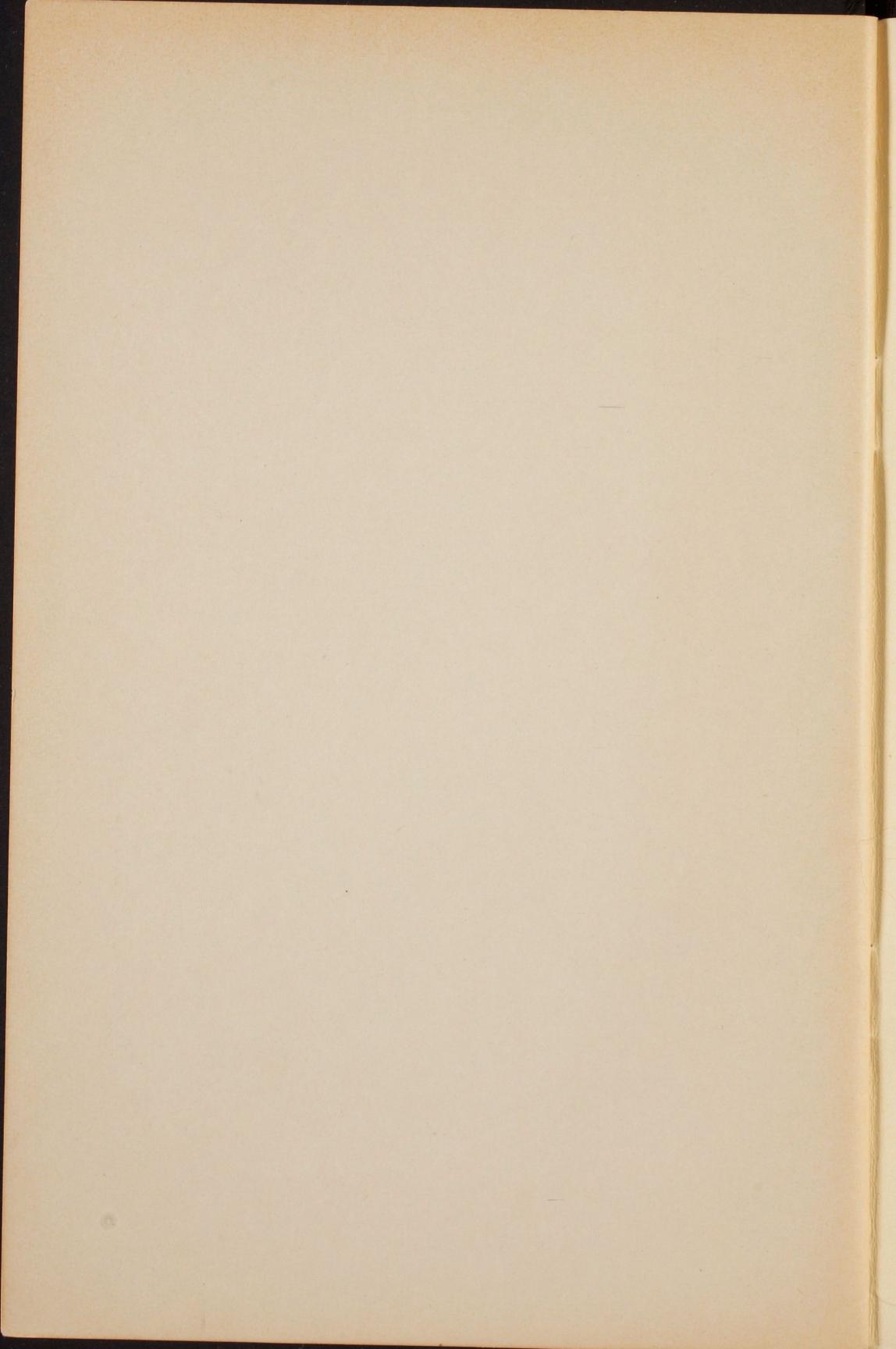
[13] *Ce ne peut estre Amour, il n'a point tant d'adresse,
Non : non ce ne l'est pas ; ||
C'est LOUYS, ie le voy, ie cognois a sa trece
Qu'il a bien plus d'apas.*

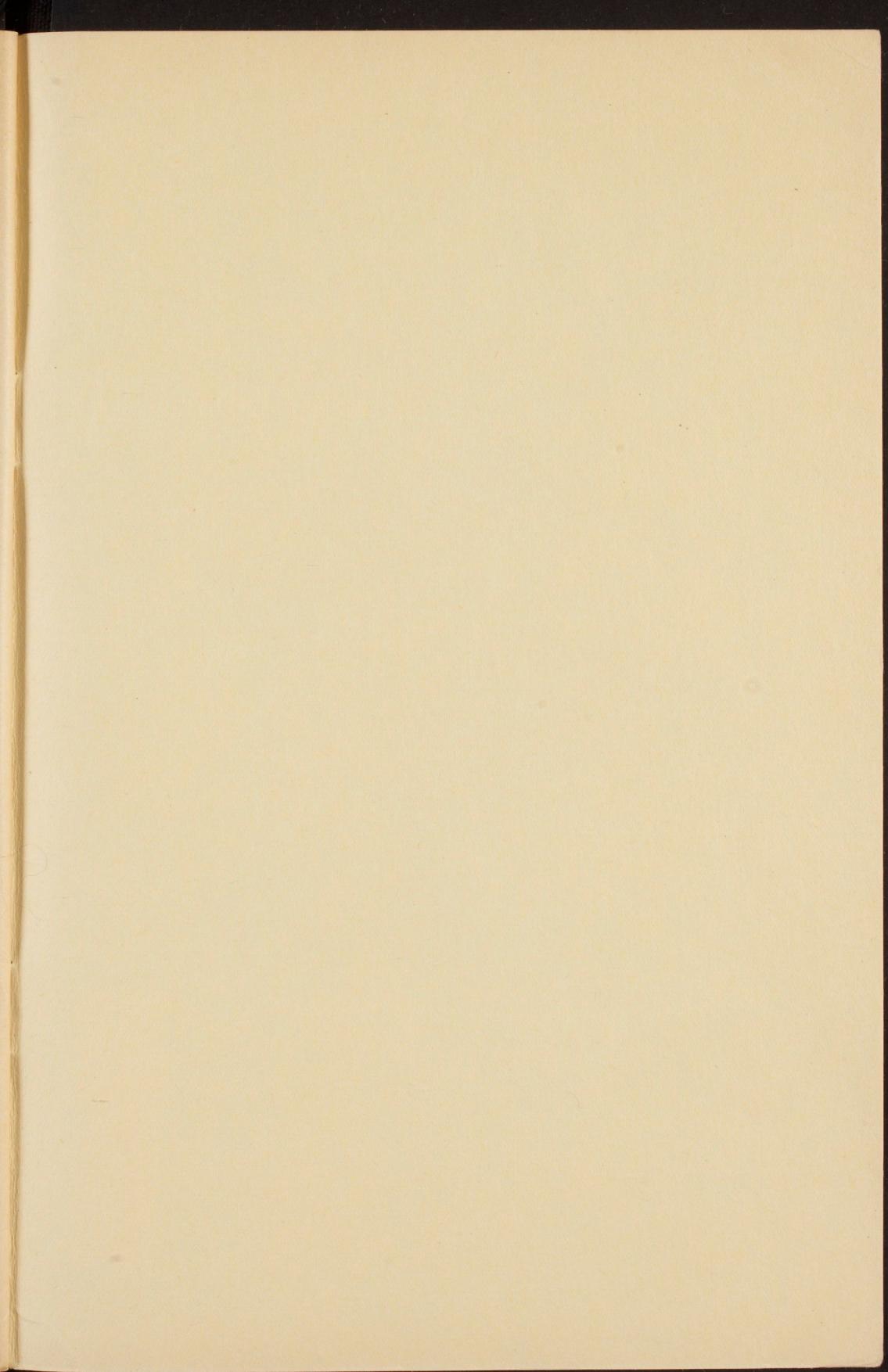
Apres donc que cette harmonieuse voix eust cessé, il entra
vne bande de Bergers, qui en leur accord paysage, poursiuerēt
la danse de leur Balet, et autres subiets sans dessein, iusques
au tēps qu'il pleust a sa Maiesté cōmander qu'on finist : Ainsi
se retirerēt-ilz, chargés de gloire, et couverts de louāges.

FIN.











0BXL9037185